

Appel à projets pour le soutien de

**MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES
EN ILE-DE-FRANCE**

1^{er} Avril 2014 - 31 mars 2015

hors domaines d'intérêt majeur (DIM)

SOMMAIRE

I.	OBJECTIFS.....	3
II.	BENEFICIAIRES.....	3
III.	CRITERES D'ELIGIBILITE	3
IV.	MODALITES ET CRITERES DE SELECTION.....	3
V.	DOSSIER DE CANDIDATURE.....	4
VI.	CALENDRIER PREVISIONNEL.....	5
VII.	MODALITES FINANCIERES DU SOUTIEN REGIONAL	5
VIII.	OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE EN MATIERE DE COMMUNICATION	6
IX.	RENSEIGNEMENTS.....	6

I. OBJECTIFS

Suite aux "Assises régionales de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation », la Région a renouvelé le renforcement de la recherche francilienne par la mise en réseau des acteurs comme l'une de ses quatre grandes priorités.

Le soutien aux Manifestations scientifiques hors Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) s'inscrit ainsi dans le cadre des orientations que le Conseil régional d'Ile-de-France a adoptées le 19 novembre 2010 en faveur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la période 2011-2016 (rapport cadre n°72-10) disponible sur le site :

<http://www.iledefrance.fr/lactualite/recherche/recherche/nouvelle-politique-enseignement-superieur-et-recherche/>).

A ce titre, la Région a maintenu son dispositif de soutien à l'organisation des manifestations à caractère scientifique (colloques, séminaires, congrès...).

Il s'agit pour la Région :

- de soutenir et développer les échanges scientifiques entre chercheurs portant sur des thématiques situées en dehors des domaines d'Intérêt Majeur (DIM) identifiés par la Région ;
- d'améliorer la visibilité des actions de recherche organisées ou co-organisées par des acteurs franciliens à travers un soutien à des manifestations scientifiques d'envergure internationale ou d'intérêt régional particulier.

II. BENEFICIAIRES

Cet appel à projets est ouvert à tous les établissements publics ou privés à but non lucratif y compris les associations loi 1901, les sociétés savantes et les organismes de droit international.

III. CRITERES D'ELIGIBILITE

Seront examinés les demandes qui satisfont aux conditions suivantes :

1. la manifestation doit se tenir sur le territoire francilien,
2. la manifestation doit se dérouler entre le **1^{er} Avril 2014 et le 31 mars 2015**,
3. la manifestation doit concerner une des 2 thématiques de recherche suivantes :
 - **lettres et sciences humaines et sociales ;**
 - **l'eau**

Seront éliminés les demandes des candidats dont :

1. le dossier ne respecte pas les critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ;
2. le dossier de candidature est incomplet (cf. article VII) ;
3. les colloques relèvent de l'un des Domaines d'intérêt majeur (DIM) labellisés par la Région (cf. **Annexe**) ;
4. les colloques bénéficient d'un soutien dans le cadre d'un autre dispositif régional ;
5. les colloques entrent dans le cadre de parcours de formation ainsi que les rencontres entre branches professionnelles.

IV. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

Pour préparer sa décision, la Région Ile-de-France soumettra les dossiers à un jury de sélection dont la composition sera validée par le Conseil scientifique régional (CSR).

Dans son évaluation des projets, le jury portera une attention particulière :

- aux manifestations d'envergure internationale et dont le pourcentage d'**intervenants étrangers** (interventions orales ou présentations de posters) est au moins égal à **30%** ;
- aux efforts d'équilibre de la **représentation des femmes et des hommes** dans les comités d'organisation et scientifique ainsi que parmi les intervenants ;
- aux manifestations qui favorisent la participation des **jeunes chercheurs** (réduction des frais d'inscription, sessions de présentation de leurs travaux, prix, bourses...);
- aux manifestations ouvertes qui favorisent l'**interdisciplinarité scientifique** ;
- à la présence de représentants du **monde socio-économique** ainsi que l'ouverture à des acteurs non académiques (associations, professionnels, élus...); si la thématique de la manifestation s'y prête ;
- à la solidité du **plan de financement** et aux efforts effectués pour la recherche de financeurs autres que la Région Ile-de-France.

Les propositions du jury de sélection devront être approuvées par délibération de la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

Ne seront examinés par le jury de sélection que les dossiers de candidature complets et respectant les **conditions suivantes** :

1. La manifestation doit avoir lieu au moins 4 mois après la date de dépôt du dossier,
2. La manifestation doit se dérouler après la date de la CP visée

En outre, pour être complet, tout dossier doit impérativement comporter **les pièces suivantes** :

1. le formulaire-type de demande de subvention à la Région Ile-de-France dûment rempli et signé revêtu du cachet de l'organisme bénéficiaire,
2. le RIB de la structure bénéficiaire de la subvention,
3. la composition du bureau et du conseil d'administration (indiquant la profession de leurs membres) de la structure,
4. la copie de la décision du CA ou de la délégation de pouvoir ou de la nomination de la personne habilitée à signer la convention avec la Région,
5. l'attestation de récupération de la TVA datée et signée,
6. la fiche SIREN obtenue auprès de l'INSEE,
7. l'annexe budgétaire et financière au formulaire-type de demande de subvention complétée ;
8. une lettre de soutien de chacun des partenaires cofinanceurs de la manifestation,
9. les documents administratifs supplémentaires, pour les structures privées à but non lucratif, identifiés dans le formulaire de candidature,
10. le tableau Excel « Récapitulatif » dûment complété transmis à l'adresse suivante : **manifscientifiques@iledefrance.fr**

Tout dossier complet doit être :

- relié pour le format papier, et fourni en **deux exemplaires**,
- accompagné d'une version numérique sur CD-ROM ou clé USB strictement conforme à la version papier qui fera autorité (formulaire de candidature en format .RTF ou .Doc et document Excel pour le budget prévisionnel). Pour une utilisation optimisée, les pièces doivent être enregistrées séparément,
- envoyé à la Région Ile-de-France à l'adresse ci-dessous :

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
Unité Développement
Direction de la recherche et de l'enseignement supérieur
Appel à projets Manifestations scientifiques
142 rue du Bac - CS 40727
75345 PARIS Cedex 07

En cas de livraison, veuillez déposer les dossiers à l'accueil de l'Unité Développement au 5^{ème} étage à cette même adresse

Aucun envoi du dossier par télécopie ou par messagerie électronique ne sera accepté.

VI. CALENDRIER PREVISIONNEL

**Dépôt ou envoi des dossiers
le 8 novembre 2013 au plus tard**

**Vote en Commission permanente
du mois de
mars 2014
sur proposition du jury
(sous réserve du vote des crédits
afférents au budget 2014)**

**Dépôt ou envoi des dossiers
le 15 mai 2014 au plus tard**

**Vote en Commission permanente
du mois d'octobre 2014
sur proposition du jury
(sous réserve du vote des crédits
afférents au budget 2014)**

VII. MODALITES FINANCIERES DU SOUTIEN REGIONAL

Le soutien régional est calculé en fonction d'un taux d'intervention exprimé en pourcentage appliqué au budget global prévisionnel éligible de la manifestation.

Le taux d'intervention de la Région (TIR) ne peut excéder **50%** du budget global prévisionnel éligible de la manifestation.

Il est à noter que si le budget réalisé se trouve être inférieur au budget prévisionnel, le montant du soutien sera défini par application de ce TIR sur l'ensemble des dépenses éligibles effectivement engagées et dument justifiées par le bénéficiaire.

Le soutien régional est plafonné à **50 000 €** par manifestation.

Au-delà des recettes correspondant aux droits d'inscription, les organisateurs doivent solliciter des cofinancements en complément de la demande de soutien adressée à la Région.

Seules les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de la manifestation (logistique, location de salles, restauration, communication, remise de prix...) qui n'ont pas déjà été effectuées à la date du lancement du présent appel, constituent des dépenses éligibles.

Sont exclus de l'assiette des dépenses éligibles, les frais de personnel permanent et les

dépenses d'équipement (ordinateurs, mobilier...).

Le montant du soutien et le taux d'intervention régional peuvent être modulés en fonction :

- du nombre de participants,
- de l'intérêt scientifique et régional de la manifestation,
- de son adéquation avec les critères de sélection exposés à l'**article IV**.

A titre informatif pour l'année 2013, le montant moyen de soutien Régional est de 7 000€

VIII. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE EN MATIERE DE COMMUNICATION

La participation de la Région Ile-de-France implique impérativement les obligations suivantes en matière de communication :

- apposition du logo de la Région sur l'ensemble des documents de communication et ce, dès que la décision de soutien aura été officiellement notifiée ;
- mention du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles, interviews...);
- invitation et intervention orale d'un représentant du Conseil régional aux cérémonies officielles d'ouverture et/ou de clôture, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse ;
- insertion de documents de présentation de la politique de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les documents distribués aux participants.

IX. RENSEIGNEMENTS

Cet appel à projets est téléchargeable sur le site www.iledefrance.fr/appels-a-projets/

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets vous pouvez adresser un mail à :

manifscientifiques@iledefrance.fr

ou appeler

le n°Azur : 0810 18 18 18 (prix d'un appel local)

ANNEXE

Liste et contacts des Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) de la Région Ile-de-France

Les thématiques ci-dessous, identifiées en Domaines d'Intérêt Majeur, bénéficient également de financements régionaux. Ces réseaux fédérateurs labellisés par la Région Ile-de-France sont chargés d'organiser les appels à proposition et de sélectionner les programmes de recherche qui seront soutenus par la Région Ile-de-France. Ces thématiques sont donc exclues du présent appel à projets.

Pour plus d'informations sur l'un de ces réseaux, merci de vous adresser directement aux réseaux fédérateurs dont les coordonnées figurent dans le tableau ci-dessous.

	Thèmes labélisés en Domaines d'intérêt majeur	Réseaux fédérateurs
1	Agrosociétés, Territoires, Ecologie, Alimentation	ASTrEA www.dim-astrea.fr
2	Astrophysique et conditions d'apparition de la vie	ACAV http://presidence.obspm.fr/acav
3	Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation	Stem-Pôle www.stempole-idf.com
4	Cancérologie	Cancéropôle Ile-de-France www.canceropole-idf.fr
5	Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète	CORDDIM www.coddim.fr
6	Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition	Neuropôle www.paris-neuroscience.fr/nerf/
7	Défis analytiques, du concept au système	ANALYTICS www.dim-analytics.fr
8	Des atomes ultra-froids aux nanosciences	C'nano-IFRAF http://cnanoifraf.org/
9	Développement soutenable	Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable (R2DS) www.r2ds-ile-de-france.com/
10	Genre, inégalités, discriminations	GID www.institutemilieduchatelet.org
11	Innovation, sciences, techniques, société	IS ₂ IT www.ifris.org
12	Mathématiques	Réseau de recherche doctorale en mathématiques d'Ile-de-France (RDM-IDF) http://www.rdm-idf.fr
13	Oxydes Multifonctionnels	Oxymore http://www.dim-oxymore.fr/
14	Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal	Malinf www.dim-malinf.org

15	Problématiques transversales aux systèmes complexes	Institut des systèmes complexes (ISC) iscpif.fr
16	Travail et souffrance au travail	GESTES http://gestes.net/